FORCE OUVRIERE
udfo36@force-ouvriere.fr

Union Départementale des Syndicats Force Ouvriere de l'Indre
18, rue Porte Neuve – 36000 Châteauroux
☎ 02.54.34.35.66 🖷 02.54.27.78.52.

Les ordonnances réformant le Code du Travail présentées le 31 août, s'inscrivent dans la droite ligne des lois précédentes : lois Rebsamen, Macron, El Khomri et accentuent encore la remise en cause des droits des salariés.

Comme des gouvernements successifs, ce gouvernement prend prétexte des chiffres du chômage pour transformer la finalité du Code du Travail qui régie les droits des salariés.

Malgré l'implication de la Confédération FO durant trois mois, elles aggravent la destruction des droits des salariés et sont inacceptables.

L'Union Départementale FO 36 exige le retrait des ordonnances dans la continuité de son combat pour l'abrogation de la loi El Khomri.

Celles-ci vont encore plus loin dans la remise en cause de la hiérarchie des normes :

- Il sera possible d'installer dans les branches des conditions moins favorables que le Code du Travail en matière de recours aux CDD, à l'intérim ou aux contrats de chantier.

- Il sera possible de discuter et conclure des accords dans les entreprises moins favorables que la convention collective en matière de primes, treizième mois, congés supplémentaires…

- Pour « répondre aux nécessités de l'entreprise » un accord d'entreprise pourra même baisser les salaires, augmenter la durée du travail et imposer des mutations autoritaires !

- Les conventions collectives devront prévoir des droits différents pour les salariés des petites entreprises (moins de 50) et le ministère pourra refuser d'appliquer une convention dans toutes les entreprises si elle « porte une atteinte excessive à la libre concurrence ».

Autre satisfaction pour les patrons, il sera possible de négocier des accords directement avec des élus non syndiqués dans les entreprises de moins de 50 salariés et même dans les moins de 20 de faire « ratifier » directement un accord par les salariés. C'est une attaque directe contre l'existence de confédérations syndicales :
« sans syndicalisme libre, pas de démocratie ! ».

Dans la continuité de la loi Rebsamen, CE, DP et CHSCT seraient désormais fusionnés dans toutes les entreprises dans un « comité social et économique» : moins d'élus pour défendre les salariés, moins de moyens à leur disposition.

Pour faciliter les licenciements économiques, les multinationales ne devront justifier que de leur santé économique en France même si elles sont prospères au niveau international.

Pour faciliter les licenciements individuels, un barème de dommages intérêts en cas de licenciement abusif est créé permettant aux patrons de provisionner les sommes. La légère augmentation des indemnités légales de licenciement ne peut constituer une compensation.

Réduire les délais de recours aux prud'hommes (passés de 2 ans à 1 an) rendra plus difficile encore l'accès au juge.

Enfin, le compte pénibilité qui rencontrait l'opposition du MEDEF est remplacé par un compte prévention, bien moins favorable.

Dans la continuité de sa mobilisation contre la loi El Khomri, l'Union départementale FO 36 exige le retrait des ordonnances.

Celles-ci se situent dans un ensemble de mesures d'austérité contre les salariés que le gouvernement a décidé et que FO combat : suppressions d'emplois de fonctionnaires, gel du point d'indice, augmentation de la CSG, remise en cause des APL, mise au chômage de centaines de milliers d'emplois aidés…

Pour toutes ces raisons, l'Union départementale FO 36 appelle tous les salariés du Privé comme du Public, les jeunes, les retraités à organiser la riposte par la grève ce mardi 12 septembre.

Retrait des ordonnances travail, abrogation des lois El Khomri et Rebsamen
Augmentation des salaires et du point d'indice, stop aux suppressions de postes
Pour le maintien de tous les contrats aidés.

le 12 septembre 2017